
RATIOS
PROMUS/PROMOUVABLES
2016 - 2017 - 2018
DU CORPS DES ATTACHES
D'ADMINISTRATIONS
PARISIENNES

PREAMBULE

Le corps des attachés d'administrations parisiennes comporte 2 grades :

- le grade d'attaché qui comporte 12 échelons (IB 379 à 801)
- le grade d'attaché principal qui comporte 10 échelons (IB 504 à 966).

Il existe un emploi fonctionnel de débouché : celui de chef de service administratif qui comporte 6 échelons et un échelon exceptionnel dont l'effectif budgétaire est fixé par le Conseil de Paris (71 postes au BP 2015 hors corps sociaux et 97 postes en incluant les postes de débouché des corps sociaux).

La réforme de la catégorie A devrait se traduire par la mise en place d'un troisième grade : attaché hors classe dont l'effectif reposera sur une base statutaire hors RPP (% de l'effectif).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative aux agents contractuels de droit public dite loi de « déprécarisation » :

- En 2014, 75 candidats ont été reçus, mis en stage et titularisés (70 ville et 5 établissements publics) ;
- En 2015, 26 candidats ont été reçus et vont être mis en stage le 1^{er} septembre 2015 (23 ville et 3 établissements publics) ;
- En 2016, 17 postes seront ouverts.

LA REGLE D'AVANCEMENT DE GRADE

- Peuvent être promus au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes, les attachés inscrits sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, à l'issue d'une sélection par la voie d'examen professionnel. Seuls peuvent se présenter à l'examen professionnel les attachés d'administrations parisiennes qui, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins 3 ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon au grade d'attaché.

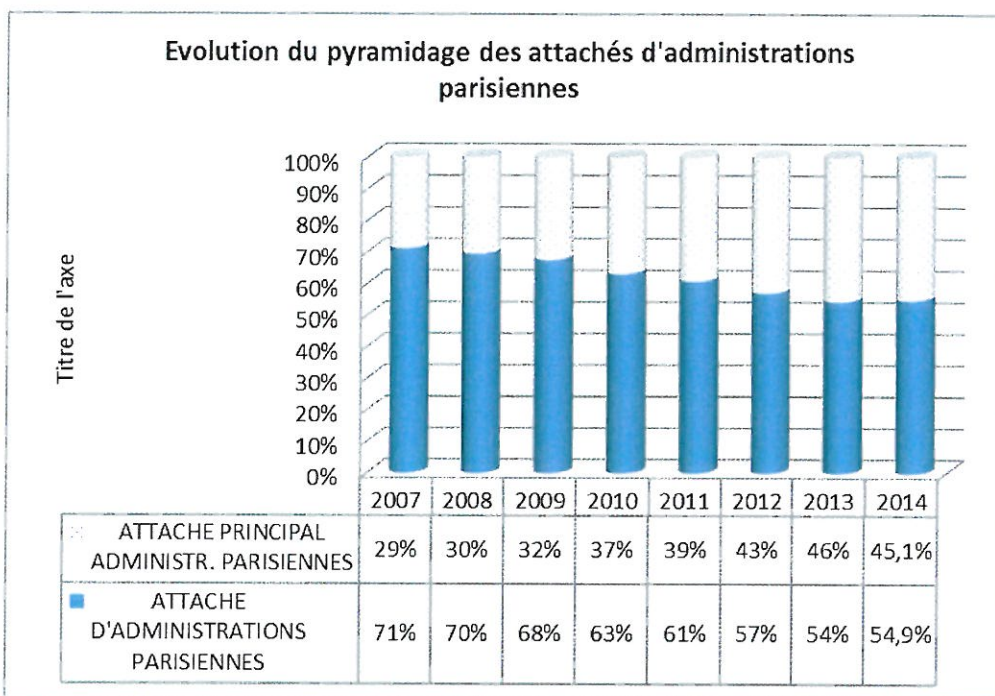
- Peuvent également être promus au grade d'attaché principal au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les attachés d'administrations parisiennes qui justifient, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon du grade d'attaché.

EFFECTIF ET SITUATION DEMOGRAPHIQUE GLOBALE

Effectifs entrant dans le périmètre étudié : agents dans une position statutaire ouvrant droit à l'avancement (activité, détachement dans et hors le corps, mise à disposition, congés de longue maladie, de longue durée et de formation).

Les effectifs :

Pyramidage du corps de 2007 à 2014



Entre 2007 et 2014, le pyramidage a sensiblement évolué avec une progression notable de la part représentée par le grade d'avancement (passage de 29% à 45%).
L'effectif géré est de 1235 agents au 30 juin 2015.

Les départs en retraite constatés pour le corps (attachés en position de détachement inclus) :

Grades ou corps	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chef de service administratif	5	4	4	10	6	8
Attaché principal	2	5	7	9	9	13
Attaché d'administrations parisiennes	5	21	16	6	13	12

RAPPEL DE LA REGLE DE DETERMINATION DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES

Le taux (ou ratio promus/promouvables) est appliqué au nombre d'agents remplissant les conditions de promouvabilité au 31 décembre N-1 pour déterminer le nombre de postes ouverts à la promotion l'année N.

ACCES GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

Bilan des promotions de grade de la période précédente

Avant 2007, le nombre moyen annuel de promotions était de 5 pour les attachés des services hors classe et de 16 pour les attachés principaux.

De 2007 à 2009, 109 promotions ont été réalisées.

De 2010 à 2012, 149 promotions ont été réalisées.

De 2013 à 2015, 167 promotions ont été réalisées.

Promotion au grade d'attaché principal d'administration	Taux de RPP	Nombre de promotions
2007	8%	35
2008	8%	37
2009	8%	37
2010	10,4%	49 dont 29 par examen
2011	11,2%	50 dont 29 par examen
2012	12,7%	50 dont 29 par examen
2013	11,2%	51 dont 30 par examen et 21 au choix
2014	12,2%	54 dont 31 par examen et 23 au choix
2015	13%	62 (26 au choix et 36 par examen)

Le profil des promus :
Par examen :

En 2010, l'âge moyen est de 39,21 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 8,38 ans.

En 2011, données non disponibles.

En 2012, données non disponibles.

En 2013, l'âge moyen est de 40,14 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 8,82 ans.

En 2014, l'âge moyen est de 41 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 7,12 ans.

Au choix :

En 2010, l'âge moyen est de 53,18 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 17,73 ans.

En 2011, l'âge moyen est de 51,25 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 18,55 ans.

En 2012, l'âge moyen est de 53,57 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 16,16 ans.

En 2013, l'âge moyen est de 53,50 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 17 ans.

En 2014, l'âge moyen est de 57,05 ans pour une ancienneté moyenne de grade de 15,07 ans.

Détermination de l'assiette des promouvables à l'examen professionnel

Le nombre de promotions est déterminé à partir du nombre d'agents promouvables remplissant les conditions pour se présenter à l'examen professionnel qui constitue l'assiette la plus favorable. Au 31 décembre 2017, le nombre de promouvables au titre de l'examen professionnel sera au maximum de **506**, ce chiffre constituant une estimation maximale (hors entrées dans le corps) dont il faudra déduire le nombre des agents promus en 2015 (par examen), 2016 et 2017 ainsi que les sorties définitives.

Assiette 2016 (promouvables au 31.12.2015) :

Grade origine	Ech.	Nb promouvables	Age moyen	Anc. Grade moyenne
ATTACHE ADM.PARIS	05	61	36,64	7,17
	06	70	41,37	8,65
	07	70	42,56	9,87
	08	67	45,84	11,17
	09	53	48,98	12,07
	10	32	53,91	14,29
	11	65	55,40	12,42
	12	47	56,94	21,91
		465	46,84	11,65

Assiette 2017 (promouvables au 31.12.2016) :

Grade origine	Ech.	Nb promouvables	Age moyen	Anc. Grade moyenne
ATTACHE ADM.PARIS	05	63	37,78	8,00
	06	70	42,37	9,65
	07	73	43,49	10,58
	08	69	47,01	11,91
	09	56	50,14	12,56
	10	36	55,17	13,99
	11	69	56,61	12,85
	12	47	57,94	22,91
		483	48,01	12,31

Assiette 2018 (promouvables au 31.12.2017) :

Grade origine	Ech.	Nb promouvables	Age moyen	Anc. Grade moyenne	
ATTACHE ADM.PARIS	05	65	38,77	8,83	
	06	75	43,36	10,20	
	07	78	44,83	11,08	
	08	71	48,06	12,63	
	09	58	51,33	13,22	
	10	41	56,27	13,63	
	11	71	57,77	13,56	
	12	47	58,94	23,91	
			506	49,08	12,87

Répartition par âge des agents promouvables à l'examen professionnel : 42 agents sont susceptibles de partir en retraite sur la période (62 ans et plus).

Age	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
29	4		
30	2	4	
31	3	2	4
32	13	3	3
33	6	13	3
34	9	6	13
35	16	9	6
36	19	16	9
37	16	19	16
38	16	17	19
39	13	17	17
40	16	13	18
41	15	16	13
42	14	15	17
43	18	15	17
44	19	19	15
45	15	19	21
46	17	16	21
47	17	17	16
48	15	17	19
49	16	16	17
50	11	16	16
51	18	12	17
52	18	19	13
53	13	18	21
54	14	13	18
55	14	16	14
56	16	15	17
57	17	17	15

RPP- attachés

58	10	17	17
59	16	13	18
60	7	18	15
61	9	7	19
62	10	10	8
63	8	10	10
64	2	8	10
65 et +	3	5	14

Agents détachés dans une administration extérieure parmi les agents promouvables à l'examen professionnel :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Total	30	31	32

Détermination de l'assiette des promouvables au choix

Assiette 2016 (promouvables au 31.12.2015) :

Grade origine	Ech.	Nb promouvables	Age moyen	Anc. Grade moyenne
ATTACHE ADM.PARIS	09	22	49,45	14,14
	10	28	53,86	15,54
	11	37	54,51	18,14
	12	45	57,18	22,66
		132	54,44	18,46

Assiette 2017 (promouvables au 31.12.2016) :

Grade origine	Ech.	Nb promouvables	Age moyen	Anc. Grade moyenne
ATTACHE ADM.PARIS	09	45	49,91	14,43
	10	30	55,03	15,94
	11	41	55,78	18,02
	12	46	58,22	23,32
		162	54,70	18,14

Assiette 2018 (promouvables au 31. 12.2017) :

Grade origine	Ech.	Nb promouvables	Age moyen	Anc. Grade moyenne
ATTACHE ADM.PARIS	09	46	51,02	15,26
	10	31	56,00	16,64
	11	49	57,29	17,17
	12	46	59,22	24,31
		172	55,90	18,48

RPP- attachés

Au 31 décembre 2017, le nombre d'agents promouvables au choix sera au maximum de **172**, ce chiffre constituant une estimation maximale (hors entrées dans le corps) dont il faudra déduire le nombre des agents promus en 2015 (par examen), 2016 et 2017 ainsi que les sorties définitives.

Répartition par âge des agents promouvables au choix : 34 agents sont susceptibles de partir en retraite durant la période (62 ans et plus).

Age	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
36	1		
37		1	
38	1		1
39		1	
40	4	2	1
41	1	4	2
42	2	1	4
43		4	1
44	3		4
45	2	5	
46		3	5
47	5	3	3
48	4	8	3
49	4	6	8
50	4	4	6
51	6	4	4
52	9	7	4
53	8	10	7
54	7	10	11
55	6	8	11
56	8	7	9
57	10	9	7
58	5	13	11
59	12	6	14
60	4	14	7
61	9	5	15
62	8	9	5
63	6	8	9
64		7	9
65 et +	3	3	11

Agents détachés dans une administration extérieure parmi les promouvables au choix :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Total	11	12	12